

## Membre titulaire (1821)

Jean-Charles-Marc de Thiériet de Luyton (1790-1870). Né le 1<sup>er</sup> mars 1790, fils de Charles François Xavier de Thiériet, alors avocat et substitut surnuméraire au Parlement de Nancy et de Marguerite Vyart, il a été baptisé le 2 dans la paroisse Saint-Sébastien de Nancy. Ses études l'ont conduit à un doctorat en droit, obtenu en 1811. Lorsqu'il présente sa candidature, le 1<sup>er</sup> février 1821, il est substitut du procureur général de la cour de Nancy depuis 1819. Est-ce une maladresse de sa part, lorsqu'il demande « de prendre à l'académie la place que son père y a occupé pendant un grand nombre d'années, avant de partir pour Strasbourg » ? On ne lui en tient pas rigueur. Plusieurs membres font l'éloge du candidat et soulignent que ses droits sont « plus personnels qu'héréditaires ». Il aurait voulu présenter un ouvrage spécial, mais les occupations de sa charge le contraignent à se restreindre à envoyer un discours, un mémoire de nature judiciaire et sa thèse de doctorat en droit. On décide qu'un premier scrutin sur son admission sera organisé à la prochaine séance : mais rien ne figure sur le registre ! Cela ne veut pas dire qu'il a été ajourné, mais plutôt qu'on a oublié de transcrire, ou peut-être d'organiser réglementairement la suite de la procédure. Du coup, et comme Agrain des Hubas, il est inscrit comme membre titulaire à la date de sa candidature, le 1<sup>er</sup> février 1821 ! Curieusement, lorsque Haldat répond le 9 mai 1822 au discours de réception de Thiériet, c'est surtout pour faire l'éloge de son père, qui fut « un des plus fervents soutiens de cette école centrale, dont les services n'ont pas été oubliés ».

Pour en savoir un peu plus sur son compte, nous avons été obligés de chercher des renseignements sur sa carrière ultérieure. Il était parvenu au grade de premier avocat général à Nancy en 1830, lorsqu'il fut nommé conseiller à la cour royale de Rennes. N'acceptant pas cette nomination, il démissionna et s'engagea dans une nouvelle carrière. Une chaire de droit commercial ayant été créée en mai 1830 à la faculté de droit de Strasbourg, où son père enseignait encore, il en est devenu titulaire le 20 juin 1832, et il y a enseigné pendant 35 ans, jusqu'à sa retraite, prise le 23 décembre 1867. Il s'est mis en évidence en plaidant, en février 1837 pour Armand Laity, commandant du bataillon des pontonniers, jugé comme complice du prince Napoléon, lorsqu'il avait tenté en octobre 1836, de soulever la garnison de Strasbourg, et acquitté, comme tous les accusés. Il est mort à Strasbourg le 12 octobre 1870. [Jean-Claude Bonnefont]

*Recueil de Législation de Toulouse*, 1914, 2<sup>e</sup> série, tome X (1916), publié par l'Académie de Législation et le Faculté de droit, p 232-233 ; Granier de Cassagnac et Paul de Cassagnac, *Histoire populaire illustrée de l'empereur Napoléon III*, tome I, p. 111 : « M. Thiériet, professeur de droit à la faculté de droit de Strasbourg, plaida pour M Laity ».